

terrain autrefois occupé par l'Evêché de Québec, puis par le Parlement du Bas-Canada, puis, en dernier lieu, par le Palais Législatif de Québec qui fut détruit par un incendie le 19 avril 1883, — ce nom de Montmorency étant celui de l'un des vice-rois de la Nouvelle-France, et celui du premier évêque de Québec.

La Corporation de la cité a fait de ce terrain de l'ancien Parlement un véritable jardin, et le mot « jardin » conviendrait mieux pour le désigner que l'appellation de « parc », que l'on a proposée, et qui nous paraît exagérée et impropre.

Quant au nom de Montmorency, réputé le plus beau nom de France, et qui fut porté par « le premier baron chrétien », il n'a été donné à aucun endroit important de la ville, bien qu'il rappelle pour nous le prélat d'illustre mémoire qui fut le premier évêque de la Nouvelle-France, et dont les restes vénérés reposent parmi nous.

Monseigneur de Montmorency-Laval habita un bâtiment érigé dans le voisinage du terrain dont nous parlons, et ses successeurs immédiats habitèrent l'ancien évêché qui fut construit sur ce terrain même.

Pour l'étranger, ce nom de JARDIN MONTMORENCY évoquerait une foule de grands souvenirs. Ce serait le premier nom qui frapperait ses oreilles en entrant dans notre ville par l'historique « côte de la Montagne » ; ce serait un nom que répèteraient avec bonheur les Québécois qui, tous, portent au souvenir de l'évêque de Montmorency-Laval un culte reconnaissant et attendri.

La colline où s'élevait jadis le château Saint-Louis et où s'élève maintenant le château Frontenac rappelle le nom du gouverneur qui repoussa l'invasion du Canada par William Phipps, en 1690. Donner, comme on a proposé de le faire, le nom de Frontenac à la colline inférieure voisine, c'est-à-dire à la colline de l'ancien Evêché, serait induire les gens en erreur. D'ailleurs le nom du célèbre gouverneur est déjà donné à l'une de nos rues et à l'un des plus renommés de nos édifices ; cela doit suffire.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le maire, nous avons l'honneur de vous prier et de prier les honorables échevins de la cité de prendre les mesures que de droit pour donner à